



## Madame est partie et laisse les traites à la charge de monsieur

Par **Cécile**, le **29/05/2008** à **21:05**

Bonsoir à tous !

Ma fille fréquente depuis peu un homme en instance de divorce. Sa femme est partie vivre avec son amant le laissant seul dans leur maison. Cette maison à été mise en vente et a trouver acheteur. Cependant, en attendant la vente, sa femme refuse de payer la moitié des traites lui disant que puisqu'elle n'est plus dans la maison, elle n'a plus à payer.

Autre chose aussi. Ils avaient acheter ensemble une renault clio pour madame. Le crédit étant fini et la voiture ayant déjà quelques années ils ont acheter une citroen xantia neuve. Le crédit n'est pas fini d'être payer et madame est partie avec la voiture neuve et mon gendre continu à payer les traites. Quand penser vous ?

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:43**

bonjour,

"Instance de divorce", cela signifie si j'ai bien compris que le jugement de divorce n'est pas prononcée ? si tel est le cas, ils sont légalement toujours considéré marié tant que la décision de justice n'a pas été rendue.

Après sur le fait de savoir que Madame ne veut pas payer cela et que Monsieur trouve cela déplacé, vous ne pouvez rien y faire tant que le Juge des Affaires Familiales n'a pas statué.

Cordialement,

Par **Cécile**, le **02/06/2008** à **19:07**

Merci beaucoup pour votre réponse